



GRANDLYON  
communauté urbaine

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

Séance du **22 mars 2010**

Délibération n° 2010-1382

commission principale : **urbanisme**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : **Bron**

objet : **Opération de renouvellement urbain (ORU) Terraillon - Secteur Caravelle - Maîtrise d'oeuvre des démolitions - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme**

service : **Délégation générale au développement urbain - Direction de l'aménagement**

**Rapporteur : Monsieur Longueval**

**Président : Monsieur Gérard Collomb**

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 155

Date de convocation du Conseil : 12 mars 2010

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : 24 mars 2010

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Philip, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mmes Dognin-Sauze, Gelas, MM. Claisse, Bernard R, Bouju, Mme Peytavin, M. Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Appell, Ariagno, Augoyard, Mmes Bab-Hamed, Bargoïn, MM. Barret, Barthélémy, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B, Mmes Bocquet, Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Broliquier, Buffet, Chabert, Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagorne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Forissier, Fournel, Galliano, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Havard, Huguet, Imbert Y, Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Lambert, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Louis, Lyonnet, Millet, Muet, Olivier, Mme Pallega, MM. Petit, Pili, Pillon, Plazzi, Quiniou, Réale, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rudigoz, Sangalli, Serres, Sturla, Suchet, Terrot, Thévenot, Thivillier, Touléron, Uhlrich, Mme Vallaud-Belkacem, MM. Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas, Mme Yéréman.

Absents excusés : Mme Elmalan (pouvoir à M. Plazzi), MM. Crimier (pouvoir à M. Barral), Crédoz (pouvoir à M. Sturla), Blein (pouvoir à M. Longueval), Balme (pouvoir à M. Lévêque), Cochet (pouvoir à M. Thévenot), Fleury (pouvoir à M. Pillon), Genin (pouvoir à Mme Bab-Hamed), Giordano (pouvoir à M. Coste), Imbert A (pouvoir à M. Desseigne), Le Bouhart (pouvoir à M. Thivillier), Meunier (pouvoir à M. Forissier), Morales (pouvoir à M. Vincent), Mmes Perrin-Gilbert (pouvoir à M. Lebuhotel), Pesson (pouvoir à M. Coulon), Pierron (pouvoir à M. Jacquet), MM. Rousseau (pouvoir à M. Bousson), Terracher (pouvoir à M. Chabrier), Mme Tifra (pouvoir à Mme Dubos), MM. Touraine (pouvoir à M. Corazzol), Turcas (pouvoir à M. Havard).

Absents non excusés : M. Albrand, Mme Bailly-Maitre, MM. Gillet, Pillonel.

**Séance publique du 22 mars 2010****Délibération n° 2010-1382**

commission principale : urbanisme

commune (s) : Bron

objet : **Opération de renouvellement urbain (ORU) Terraillon - Secteur Caravelle - Maîtrise d'oeuvre des démolitions - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de l'aménagement

**Le Conseil,**

Vu le rapport du 3 mars 2010, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le quartier de Terraillon (9 500 habitants), situé au nord de Bron, en limite de Villeurbanne et de Vaulx en Velin, constitue l'un des sites de copropriétés privées les plus en difficulté de l'agglomération lyonnaise (1 500 logements sur les 3 000 logements que compte le quartier). Quinze ans d'action publique n'ont cependant pas permis d'enrayer la spirale de dégradation physique et sociale de ce quartier.

Face à cette situation, un projet ambitieux de transformation urbaine a été proposé dans le cadre des opérations prioritaires financées par l'Agence nationale pour la rénovation urbaine (ANRU). Après la délibération du conseil de Communauté du 18 décembre 2007, la convention ANRU a été signée le 21 février 2008, actant ainsi le contenu du projet global et le bilan de l'opération de renouvellement urbain (ORU) à hauteur de 84 044 280 € dont 26 439 178 € à la charge de la Communauté urbaine de Lyon.

Cinq secteurs opérationnels ont été identifiés pour mener à bien ce projet, dont l'opération d'aménagement Caravelle, sous maîtrise d'ouvrage de la Communauté urbaine de Lyon.

L'îlot Caravelle (1 500 habitants) est délimité au nord par la route de Genas, au sud par la rue Guillermin, à l'ouest par la rue Brossolette. Le périmètre opérationnel couvre 7 hectares.

Le projet Caravelle comprend plusieurs volets associant intervention sur le bâti et sur les espaces extérieurs tant privés que publics :

- l'amélioration de l'habitat existant conservé par le biais du plan de sauvegarde pour les bâtiments (notamment la réhabilitation des parties communes et privatives en partenariat avec l'Agence nationale de l'habitat (ANAH)) et de la requalification des espaces privés en pied d'immeubles afin d'en faciliter l'usage et la gestion (résidentialisation),

- la dynamisation du quartier par la création d'une offre supplémentaire de logements et d'activités,

- le désenclavement de l'îlot et la création d'espaces publics.

Le projet comprend également la reconstruction de 19 boxes de garages et d'une ou plusieurs chaufferies.

Une autorisation de programme partielle d'un montant total de 2 000 000 € en dépenses et 500 000 € en recettes a déjà été individualisée sur l'opération par délibérations du conseil de Communauté en date des 20 septembre 2004 et 11 mai 2009, principalement pour la maîtrise d'oeuvre des aménagements et l'ordonnancement, pilotage et coordination (OPC) du projet.

En préalable à la réalisation de ces aménagements, des acquisitions foncières sont en cours par voie amiable et par expropriation, procédure qui devrait se poursuivre jusqu'en 2011. Le foncier, une fois maîtrisé par la collectivité, devra être libéré de toute contrainte. Ainsi, un programme significatif de démolitions devra être engagé.

Ce programme des démolitions concerne :

- la copropriété Caravelle : 86 logements répartis sur 4 allées R + 4 et une tour R + 9 de 46 logements, 47 garages, la chaufferie collective et 4 commerces,
- le secteur Lurçat : école Jean Lurçat, le gymnase, les terrains de sport et diverses maisons.

A ces travaux de démolitions sont associés des travaux de reprise des pignons pour les bâtiments démolis partiellement, des déviations de réseaux et la remise en état du site après démolition.

La maîtrise d'ouvrage de ces travaux est assurée par la Communauté urbaine (direction logistique et bâtiment -DLB-). Sur le secteur Lurçat, des discussions sont en cours avec la commune de Bron qui pourrait assurer la maîtrise d'ouvrage des démolitions du groupe scolaire et du gymnase lui appartenant.

Concernant le secteur Genas, des maisons individuelles ont d'ores et déjà été acquises par la Communauté urbaine de Lyon, la sécurisation du site et les démolitions des bâtiments par la DLB se font au gré de leur libération (financement dans le cadre de l'autorisation de programme foncière pour l'opération n° 827 - Bron Terraillon).

Une étude de faisabilité a été remise en 2008 et a permis de déterminer l'enveloppe financière prévisionnelle à affecter aux démolitions. Le montant de l'opération de démolition toutes dépenses confondues, mais hors aménagement provisoire et équipement des terrains, s'élèverait à 2,8 M€, sous réserve des diagnostics amiante et matériaux. En effet, ces diagnostics techniques à mener après libération des logements conditionnent fortement les modalités et le coût des démolitions.

Afin d'engager cette opération de démolition, et notamment la phase de maîtrise d'oeuvre, la mise en place d'une autorisation de programme complémentaire de 400 000 € est nécessaire en dépenses, se décomposant comme suit :

| Intitulé   | Enveloppe prévisionnelle<br>(en € TTC) |
|--|--|
| Maîtrise d'œuvre démolition - diagnostic matériaux - contrôleur technique coordonnateur, sécurité, protection, santé (CSPS) démolition | 350 000                                |
| Actualisation révision phase conception (2 % par an sur 3 ans)   | 20 000                                 |
| Frais de maîtrise d'ouvrage  | 30 000                                 |
| <b>Total</b>   | <b>400 000</b>                         |

Compte tenu des autorisations de programme déjà individualisées les 20 septembre 2004 pour un montant de 600 000 € en dépenses et 250 000 € en recettes, et le 11 mai 2009 pour un montant de 1 400 000 € en dépenses et 250 000 € en recettes, le montant de l'autorisation de programme complémentaire nécessaire est de 400 000 € en dépenses ;

Vu ledit dossier ;

Vu les délibérations n° 2004-2090 et n° 2009-0764 du conseil de Communauté en date des 20 septembre 2004 et 11 mai 2009 ;

Oùï l'avis de sa commission urbanisme ;

**DELIBERE**

**1° - Approuve** la maîtrise d'œuvre et missions complémentaires relatives aux démolitions du secteur Caravelle à Bron.

**2° - Décide** l'individualisation complémentaire de l'autorisation de programme globale B1 - Favoriser la mixité, sur l'opération n° 0954 individualisée les 20 septembre 2004 et 11 mai 2009.

Le montant total de l'autorisation de programme individualisée est complété pour un montant supplémentaire de 400 000 € en dépenses répartis selon l'échéancier prévisionnel suivant :

- 30 000 € en 2010,
- 170 000 € en 2011,
- 120 000 € en 2012,
- 80 000 € en 2013.

Le montant total de l'autorisation de programme individualisée est donc porté à 2 400 000 € en dépenses et 500 000 € en recettes.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le président,  
pour le président,

**Reçu au contrôle de légalité le : 24 mars 2010.**